



## Procès-Verbal

### Séance du 9 Juin 2023

L'an 2023 et le 9 Juin à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Madame FLORES Christiane, le Maire.

**Présents** : Mme FLORES Christiane, le Maire,  
Mmes : BEAUDOIN Marie-Laure, DAMION Aleida, GAUBERT Caroline,  
MM : AVRIL Fabien, BOURGEOIS Fabien, GAMARD Éric, NIKITINE Joël, OZANNE Marc, SELVON Christian

**Absent et excusé ayant donné un pouvoir** : BERTON Jean-Luc à FLORES Christiane,

**Excusé** : Fabien BOURGEOIS

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 31/05/2023

**Date d'affichage** : 31/05/2023

#### **Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture de MONTARGIS

Le : 12/06/2023

Et publication ou notification

Du : 12/06/2023

**A été nommé(e) secrétaire** : Marc OZANNE

#### **Objet(s) des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

- Elections des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs
- Demandes subvention au Département
- Décisions budgétaires

Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 24 avril 2023 a été adressé à l'ensemble des conseillers municipaux. Les élus présents, sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications avant l'adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2023.

- **Elections des délégués et des suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des sénateurs :**

Mme le Maire a mis en place le bureau et a nommé le secrétaire de séance. Neufs conseillers sont présents.

Le bureau électoral est présidé par le Maire, Mme FLORES et comprend 2 conseillers municipaux les plus âgés et 2 conseillers municipaux les plus jeunes présents.

Mme le Maire a invité le conseil municipal à procéder à l'élection d'un délégué et de ses 3 suppléants.

- Délégué proposé : Mme FLORES Christiane

Mme FLORES a été élue au 1<sup>er</sup> tour et accepte le mandat.

- Suppléants proposés : M. SELVON Christian  
Mme GAUBERT Caroline  
M. OZANNE Marc

M. SELVON Christian, Mme GAUBERT Caroline et M. OZANNE Marc ont été élus et acceptent le mandat.

- **Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population** (Réf : 2023-22)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour la rénovation de la toiture de l'ancien bâtiment de la socioculturelle Maryse Bastié par :

- l'entreprise GF Bâtiment pour un montant de 31 130,00 € HT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

- **Demande de subvention auprès du Département** (réf : 2023-23)

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une prestation pour les habitants de la commune de Coudroy à l'occasion de la Saint Fiacre le 27/08/2023.

Cette prestation sera animée par "les Echos de Chameroles" pour un montant de 500,00 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite une subvention auprès du Département du Loiret, avec autorisation de préfinancement.

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

- **Demande de subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population** (Réf : 2023-24)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle va solliciter une subvention au Département du Loiret au titre de l'aide des communes à faible population pour l'achat d'une tente de réception par :

- Toolport pour un montant de 832,50 € HT,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- adopte le projet,
- autorise Madame le Maire à déposer un dossier de candidature au Département,
- sollicite le soutien financier du Département au titre de l'aide des communes à faible population.

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

- **Contrat avec Emploi Gâtinais** (réf : 2023-25)

Madame le Maire informe qu'elle a sollicité Emploi Gâtinais pour nettoyer le cimetière. Le coût horaire est 22,60 € et qu'il sera nécessaire de faire un virement de crédit sur le 6288.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un avis favorable

A l'unanimité (pour : 10                      contre : 0                      abstentions : 0)

**Communication des décisions prises par délégation donnée au Maire en matière de fongibilité des crédits :**

- décision de virement du compte 615231 (entretien et réparations sur voiries) en faveur du compte 65134 (aides) d'un montant de 960,00 €,
- décision de virement du compte 6541 (créances admises en non-valeur) en faveur du compte 681 (dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - charges de fonctionnement) d'un montant de 129,00 €.

**Complément de compte-rendu :**

Mme le Maire a commandé les photos (porche, église, cloche et blason) sur plaque d'un montant de 280,00 € pour la St Fiacre et le COCAL

Prévoir une commission fleurissement

**Questions diverses :**

M. GAMARD revient sur l'éclairage public allumé hors des horaires habituels Route de Choiseau à partir du radar.

L'entretien des chemins pédestres n'est pas fait.

Réponse : les chemins seront faits par l'entreprise CORTET du 18 au 24 juin 2023.

M. GAMARD signale le problème de stationnement des véhicules qui se rendent au restaurant.

Joël NIKITINE se plaint des odeurs causées par la colonne d'apport volontaire devant chez lui.

Réponse : Mme le Maire va s'informer auprès du SICTOM pour changer la colonne d'endroit et le montant.

M. NIKITINE a aussi rappelé qu'il avait demandé la création d'un éclairage devant chez lui.

Fabien AVRIL demande pour l'organisation de l'arrosage des plantes pendant les congés de M. Jean-Luc MAUGARD (du 24 juillet au 15 août 2023). Il a été décidé :

- OZANNE Marc du 24 juillet au 30 juillet 2023,
- AVRIL Fabien du 31 juillet au 5 août 2023,
- FLORES Christiane du 7 août au 12 août 2023.

Séance levée à : 19 : 25

En mairie, le 26/06/2023

Le secrétaire de séance

Marc OZANNE



Le Maire

Christiane FLORES



